

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est avec un plaisir non dissimulé que je participe cet après-midi à un débat aussi décisif et important, qui concerne deux éléments de notre société qui, je crois, sont d'un intérêt vital pour nous. Je veux parler du public consommateur d'une part et des agriculteurs, producteurs de denrées alimentaires, d'autre part.

Je pense que ce débat s'est fixé, avec la force d'un étau, si l'on peut dire, sur l'un des problèmes les plus cruciaux de notre culture, un problème auquel le gouvernement et d'autres organismes accordent une très haute priorité, à savoir, comment servir au mieux les intérêts des Canadiens en produisant des aliments complets, bien équilibrés et essentiels et, en même temps, garder une partie raisonnable de notre population dans l'industrie primaire de la production alimentaire, afin que nous puissions conserver notre indépendance et notre autonomie nationale dans le domaine de la production de denrées alimentaires. J'aimerais faire quelques déclarations d'ordre général puis je donnerai des explications détaillées par la suite.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner une conviction que j'ai exprimée ici à plusieurs occasions. Le coût plus élevé des denrées alimentaires au Canada ne se traduit pas directement par des revenus plus élevés pour les agriculteurs. Permettez-moi de citer quelques données statistiques à titre d'exemple. A l'heure actuelle, pour chaque dollar dépensé pour des denrées alimentaires au Canada, 41c. vont à l'agriculteur. Ce dernier retire 41c. par dollar alors que les 59 autres cents, plus d'un demi-dollar, reviennent aux intermédiaires. Le revenu de l'agriculteur est à la baisse: c'est la tendance actuelle. Le pourcentage du dollar dépensé pour des denrées alimentaires lui revenant baisse. En 1950, il y a 22 ans, l'agriculteur touchait près de 58c. de chaque dollar dépensé pour les denrées alimentaires. Aujourd'hui il ne retire que 41c. En 22 ans, il y a donc eu un fléchissement de 16c. par dollar.

Il y a deux autres causes dont il faut tenir compte lorsqu'on traite de cette question. Tout d'abord, les Canadiens ont de plus en plus tendance à manger à l'extérieur, ce qui fait grimper les prix des aliments au détail. C'est une tendance marquée dans notre culture. Je n'entrerai pas dans les détails pour expliquer ma pensée. Deuxièmement, les Canadiens achètent ce que l'on appelle des aliments préparés. Ce qu'ils paient en plus pour ces aliments, pour n'avoir qu'à les servir ou à les mettre au four, ne profite donc pas à l'agriculteur.

En fait, l'abondance au sein de notre société fait grimper les prix des aliments préparés sans aider les producteurs de denrées alimentaires. Nous devons nous pencher sur la question. Comme les aliments pré-cuits et avantageusement emballés deviennent de plus en plus populaires, le choix d'aliments naturels non préparés diminue. Ceux qui ont les revenus les plus faibles sont les moins en mesure de se payer le luxe de faire faire leur cuisine par une usine quelconque. Ils n'ont pas les moyens d'acheter des aliments préparés. Comme ils ne peuvent payer les services de préparation des aliments, ce qui en augmente le prix, la couche la plus pauvre de notre société devient la victime des classes riches de notre société. Tout cela a modifié les habitudes alimentaires de nos indigents. Ainsi deux secteurs de la population, en apparence tout à fait différents, se trouvent atteints: le consommateur pauvre souffre de la hausse des prix et le cultivateur se voit accablé d'une proportion trop lourde du fardeau de notre politique de vivres à bon marché, si on peut l'appeler ainsi, une politique orientée vers la production à bon marché de denrées alimentaires au Canada.

Puis-je poursuivre à 8 heures monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je dois quitter le fauteuil. La Chambre reprendra la séance à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. McBride: Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement à six heures, je disais que plusieurs tendances se faisaient sentir et exerçaient une certaine influence sur les prix des vivres. Votre Honneur se souvient sans doute que je signalais au début de mon discours l'accroissement de productivité chez les cultivateurs. Ainsi en 1955, un agriculteur produisait assez de denrées alimentaires pour nourrir 33 personnes. Si mes chiffres sont exacts, en 1971, un cultivateur produisait assez de vivres pour nourrir 42 personnes.

On a été témoin pendant longtemps d'un effort remarquable de la part des cultivateurs et des producteurs du secteur primaire pour atteindre une plus grande compétence dans la production vivrière. D'autre part, et en même temps, le revenu au Canada et les prix très modestes des aliments ont donné lieu à une autre tendance tout à fait intéressante. Ainsi en 1948, 40 p. 100 du budget d'un Canadien moyen servait à l'alimentation quotidienne. Ceci est tombé maintenant à 18 p. 100. Il faut donc de nos jours la moitié moins du salaire net d'un Canadien qu'il n'en fallait en 1948 pour se nourrir. Ceci veut dire que les Canadiens peuvent consacrer une plus grande partie de leur revenu à l'achat d'autres biens et services.

Dans un certain sens les denrées alimentaires ne représentent pas une dépense très importante pour beaucoup de Canadiens, et c'est là où je voulais en venir lorsque la séance a été suspendue à six heures, mais pour le Canadien à revenus faibles ou insuffisants, les denrées alimentaires constituent une dépense essentielle. Quoique les denrées alimentaires retiennent 18 p. 100 du budget du Canadien moyen, beaucoup d'autres Canadiens doivent y consacrer une plus grande part de leur revenu. Ce sont ces autres Canadiens, non pas les nantis ou ceux dans la moyenne, mais les Canadiens à faible revenu dont nous devons nous préoccuper le plus lors de l'étude de la motion d'aujourd'hui.

Le rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté nous livre des faits intéressants. Permettez-moi de citer une phrase ou deux se rapportant directement au point que je soulève. La citation ci-après traite des Canadiens les plus pauvres:

De nos jours, les consommateurs sont sollicités par une gamme ahurissante de produits. Les biens de consommation durables, surtout, sont devenus complexes et des denrées alimentaires, autrefois simples, se présentent maintenant à divers stades de transformation, dans des emballages différents et des saveurs et des qualités variées.

• (2010)

C'est le point que j'ai fait ressortir au début de mon discours. Je poursuis la citation du rapport à la page 114.

Les pauvres sont souvent défavorisés quant au pouvoir d'achat en raison d'un manque d'instruction, d'expérience, de renseignements, de formation et de facilités, autant qu'en raison du manque d'argent liquide. Les vrais bons achats ne sont pas seulement le fruit de renseignements sûrs au sujet de la qualité et de la valeur